

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 25 février 2026

**REPRISE ANTICIPÉE
DU RESULTAT 2025 -
BUDGET EAU**

Convocation du : 12 février 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2026_0013

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEYB, Michel BOUCHER, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Dominique LACHENAL, Robert BURGNIARD par Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE

Excusés :

Guillaume MATHÉLIER, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Amine MEHDI, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT, Cuneyt YESILYURT, Leila YESIL

Conformément à l'article L.1612-32 du Code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte financier unique et l'Assemblée peut procéder à la reprise anticipée du résultat.

Le compte financier unique du budget Eau n'ayant pas encore été adopté, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.

Résultat global de la section d'exploitation : 3 653 681,01 €

Résultat global de la section d'investissement : 500 899, 55 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 1 831 142,75 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 1 988 024,00 €

Conformément à la nomenclature M49, le résultat cumulé d'exploitation excédentaire doit être affecté en priorité :

- pour le montant des plus-values nettes de cession d'éléments d'actif au financement des dépenses d'investissement au compte 1064 « réserves réglementées » ;
- pour le surplus à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cession d'éléments d'actif

mentionnées précédemment au compte 1068 « autres réserves » ;

- Le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, au financement des dépenses d'exploitation ou en une dotation complémentaire en section d'investissement au compte 1068 « autres réserves ».

Après prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement est excédentaire de 657 780.80 €, et le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif en 2025 est de 3 108,00 €.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- en recette d'investissement au compte 1064 « réserves réglementées » pour 3 108,00 €
- en recette d'exploitation au compte 002 « excédent antérieur reporté » pour 3 650 573.01 €

Le résultat excédentaire de la section d'investissement, soit 500 899,55 €, sera repris en recettes de la section d'investissement au compte 001 « excédent antérieur reporté » du budget primitif 2026.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER la reprise anticipée du résultat 2025 du budget Eau au budget primitif 2026 conformément aux dispositions indiquées ci-dessus.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 26/02/2026

Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 27/02/2026

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Direction des Finances,

de la prospective et de l'évaluation (DFPE)

le 02/02/2026

RESULTAT 2025

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2025	16 102 714,09	2 587 816,64	18 690 530,73
Dépenses 2025	13 937 229,87	6 822 844,28	20 760 074,15
RESULTAT 2025	2 165 484,22	-4 235 027,64	-2 069 543,42
Situation initiale	1 488 196,79	4 735 927,19	6 224 123,98
SITUATION FINALE	3 653 681,01	500 899,55	4 154 580,56
Reports de dépenses		1 831 142,75	1 831 142,75
Reports de recettes		1 988 024,00	1 988 024,00
TOTAL		657 780,80	4 311 461,81